

# MAIRIE DE BINIC

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2 Mars 2010

MN/SF CM n°02-2010 (mandature 2008-2014)

**Etaients présents :** M Urvoy (Maire)-F Berthelot- L Honoré- C Arribart- M Luette- T L'Haridon  
F Berrod (adjoints)- M Derrien- M Guégan- Mme Luco- Mme Boscher- M Rumen- M Pinson -Mme  
Rémy- M Querré

Mlle Leclerc- Mme Appercé-Mme Loisnel- M Vergez- M Collin- M Le Faucheur.

### **Absents :**

Mme Mainguy - Mme Le Roy pouvoir L Honoré - Mme Le Touzé pouvoir Mme Boscher - M Toqué  
pouvoir M Collin. Mme Pichouron pouvoir F Berthelot- Mme Le Lepvrier pouvoir T L'Haridon.

**Secrétaire de séance :** Mme Appercé

**Secrétaire auxiliaire :** M Nezet DGS de la mairie

### **Ouverture de la séance à 20h00**

### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 26 01 201
- Révision du PLU
- Modifications du TE 2010
- Régie du port de plaisance
- Réforme de matériel STM
- Consultation dommage ouvrage STEP
- Travaux du port 2010 : demande de subvention au CG 22
- Surveillance des plages 2010 convention Sdis 22
- Subvention les 20 ans du grain de beauté
- Escales de Binic (régie recettes)
- Autorisation d'ester en justice
- Additif subvention terrain de foot
- Calendrier +informations du Maire
- M le Maire propose de joindre à l'ordre du jour la demande de subvention pour les travaux de voirie rue Wilson (produit des amendes de police et cheminement piéton). Cet additif ne fait pas l'objet de remarque.

### **Inondations du 28 février 2010 :**

**M le Maire** fait un point sur les inondations intervenues le 28 février sur la commune et signale avoir été alerté par les pompiers à 6h15 et la montée des eaux (Ic et Gué esnard) a été rapide et a particulièrement touché la rue de l'Ic et la Banche. La zone artisanale a été également touchée notamment la minoterie et les habitations au moulin Geslin et Menguy.

De nombreuses maisons ont été inondées (150 environ sont touchées par cette inondation) et une vingtaine de familles ont été relogées dont une seule au camping municipal.

Depuis dimanche, **le Maire** évoque une baisse lente du niveau, les coefficients de marée sont encore élevés jusqu'à mercredi inclus.

**M Quérré et Mlle Leclerc** entrent en séance.

La collectivité va déposer un dossier de demande de classement en catastrophe naturelle. Une information a été faite ce matin auprès des riverains du périmètre concerné (*Bd Clémenceau, Bd Leclerc, rue des Houles, rue de la Mer, rue de l'Îc et des Moulins, rue du Chien Noir, Moulin Geslin, Moulin Menguy*) pour les démarches à entreprendre.

**Le Maire** indique avoir mis en place dimanche une cellule de crise avec les pompiers, les services (techniques et administratifs) le personnel du port et quelques bénévoles qu'il convient de remercier.

Il note heureusement l'absence de blessé.

La STEP a été inondée et **M Berrod** indique que **Véolia** communique dans un premier bilan peu de dégâts, les équipements électriques sont semble t'il peu touchés. La nouvelle Step dit il n'aurait pas été touchée par la crue car se situant à un niveau supérieur. La CGE entreprend une opération de réensemencement du bassin d'aération.

Les pompes n'ont pas été inondées et **le Maire** complète cet état des lieux par le Gué Esnard qui est sorti à trois endroits avec un débit impressionnant :

- au château croc
- en amont de la station de lavage
- à hauteur des buses

Le musée a été également inondé avec 1 m d'eau à l'intérieur du bâtiment et l'estran a lui été préservé.

La machinerie du port n'a pas été touchée note **le Maire**.

### **0-Approbation du CM du 26 01 2010 :**

**M Collin** indépendamment du compte rendu s'interroge sur le caractère local des associations proposées pour le recueil de la subvention communale en faveur d'Haïti.

**Mme Berthelot** précise qu'elle avait prévu d'en parler à la fin du conseil et relève qu'il s'agit de relais locaux (qui ont fait part de l'existence des associations) car les deux associations n'ont pas leur domiciliation sur Binic. Elle précise qu'un complément d'information de chaque association a été joint dans les pièces du conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1-Révision du PLU :**

**M Derrien** rappelle que le groupe de travail constitué a eu sa première réunion de travail le 12 février et il a vocation à se réunir régulièrement sur une période qui pourrait s'échelonner de février 2010 à fin 2011.

La première étape implique une délibération du conseil municipal prescrivant la révision du PLU et précisant les objectifs de la révision et les modalités de concertation.

Il expose au conseil municipal l'intérêt d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit de :

- Faire suite aux jugements récents intervenus sur le PLU.
- Veiller à la compatibilité entre le PLU et le SCOT du Pays de Saint-Brieuc ainsi que le Programme Local de l'Habitat
- Il en sera de même pour les Espaces Naturels Sensibles sur lesquels la commune travaille actuellement avec le Conseil Général des Côtes d'Armor.
- Prendre en compte le développement urbain, économique et touristique de la commune.
- Intégration des problématiques du développement durable (objectifs généraux adaptés au contexte local) généraux adaptés au contexte local)

**M. Derrien** précise que cette révision est prescrite par délibération du Conseil Municipal. Cette délibération précise également les modalités de concertation prévues à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :

- Réunion publique dans la période d'élaboration
- Information sur la révision :
- Réglementaire :
- Publication dans la presse (JAL : télégramme et ouest france)
- Affichage de la délibération en mairie
- Autres dispositions :
  - Site Internet (création d'un onglet spécifique)
  - Blog de la mairie de Binic
  - Flash information (+ module estival)
  - Bulletin municipal

Le Conseil Municipal doit décider :

De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus.

De consulter les personnes publiques autres que l'Etat ainsi que les Maires des communes limitrophes et les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à chaque fois qu'ils en feront la demande au cours de la révision du P.L.U. conformément à l'article L. 123-8 du code de l'urbanisme.

De soumettre pendant toute la durée de la révision du PLU, le projet à la concertation des habitants, des associations et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes : **(voir ci-dessus)**.

De demander, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour l'assister et la conseiller dans le lancement de la procédure de révision du P.L.U. et lors de la consultation préalable au choix du cabinet d'études qui en sera chargé.

De solliciter de l'Etat une part de la dotation générale de décentralisation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du P.L.U.

Il sera proposé une délibération spécifique sur le choix du cabinet

**Le Maire** signale qu'il envisage de réunir le conseil sous la forme de commission plénière.

**M Berrod** observe qu'il faudra intégrer le SAGE mêmes si ce dernier n'est pas opposable.

S'agissant du SCOT, **le Maire** indique que la collectivité peut être plus restrictive que les préconisations du schéma et rappelle que ce document est accessible sur le site Internet du Pays de saint Briec ; il précise qu'un exemplaire pourra être mis à disposition dans la salle de réunion en mairie.

**Le Maire** indique qu'une date est à trouver pour la prochaine réunion du groupe de travail PLU.

La délibération est entérinée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (26 voix).

## **2-Tableau des effectifs modifié (2010) :**

**M Le Maire** mentionne la promotion interne d'un agent au grade d'animateur territorial. Il est proposé de donner une suite favorable à cette promotion interne et de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

- Animateur territorial (agent de cat B (encadrement) : +1

- Adjoint d'animation principal : -1

Il est précisé que l'agent exerce à temps complet au CLSH/Garderie et que la nomination ne pourra intervenir qu'après la création du poste.

Par ailleurs suite au recrutement du 19 février 2010, il a lieu de créer un poste adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en lieu et place d'un poste d'adjt technique de 2<sup>e</sup> classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette modification du tableau des effectifs au tableau 2010.

## **3-Régie du port**

**P. Guégan** indique que le port va s'équiper pour la capitainerie d'équipements complémentaires pour les usagers et la qualité du service proposé : lave linge ; sèche linge etc...

Ces services feront l'objet d'une facturation qui nécessite au préalable la création d'une régie.

L'équipe du port propose trois nouvelles prestations auxquelles il nous faut mettre un tarif :

-Un lavage pour 3 €

-Un séchage pour 3 €

Pour la congélation :

-1 € la bouteille d'eau minérale cachetée congelée.

La création d'une régie avec la tarification indiquée est validée à l'unanimité des membres du conseil municipal.

## **4- Réforme des matériels services techniques :**

**M Arribart** signale que pour faire suite au rachat de nouveau matériel et à la réorganisation du service. Il est proposé au Conseil municipal de réformer deux types de machine du parc STM :

## 1° La tondeuse autoportée IZEKI

Micro tracteur ISEKI		ACHAT EN	1993	Nb d'hrs 2635	55 000,00 F	Espaces Verts
-------------------------	--	-------------	------	------------------	-------------	---------------

## 2° Le tracteur agricole RENAULT

Tracteur Renault 86	52 22	NL 15/02/1971	15/06/1984	Nb d'hrs 10380	Non connu ?	Espaces Verts
------------------------	----------	------------------	------------	-------------------	----------------	---------------

Les retraits de bien seront communiqués au comptable du Trésor. La délibération est approuvée à l'unanimité des membres.

### 5- Port de plaisance : demande de subvention au CG 22 investissement 2010.

La collectivité sollicite le conseil général au titre d'une subvention de 20% sur les investissements suivants :

Il est à noter que l'aire de carénage ne figure pas dans le tableau, il fait l'objet d'un financement à part.

205	extension de logiciel Alizée	2 500,00 €
21	Equipement capitainerie	15132 €
23	Travaux	9900 €
<b>TOTAL</b>		<b>27 532,00 €</b>

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au CG 22.

### 6- dommage ouvrage STEP : consultation

**M Berrod** relève que dans le cadre du projet de nouvelle STEP il y a lieu de lancer une consultation pour l'assurance dommage ouvrage d'un tel équipement.

La loi oblige le maître d'ouvrage à souscrire une assurance dommages ouvrage avant l'ouverture du chantier. Celle-ci permet de réparer rapidement, en dehors de toute recherche de responsabilité, des malfaçons constatées une fois l'immeuble construit, qui menacent leur solidité.

Il s'agit dans le cas présent d'autoriser le lancement de la consultation et autoriser le maire à signer avec le prestataire retenu.

Il est précisé que le coût de la dommage ouvrage est limitée à un maxi de 2% du montant des travaux.

**M Berrod** précise quelques points complémentaires sur l'ordonnancement de la consultation en cours.

Il indique la prolongation du délai de remise des offres de 15 j ; une réunion de la commission d'ouverture des plis est prévue le 18 mars et une audition des sociétés le 5 mai pour un choix

définitif en juin 2010. En parallèle, le dossier d'autorisation poursuit son instruction pour un démarrage des travaux escompté fin 2010 avec une durée prévisionnelle de 18 mois.

La délibération est entérinée à l'unanimité.

### **7-surveillance des plages : convention SDIS 22 pour la saison 2010.**

**M Luette** propose de reconduire la convention entre le SDIS 22 et la commune au titre de la surveillance des plages 2010.

Le dispositif prévu par le SDIS fait état de 3 MNS par poste de surveillance soit pour Binic 6 agents + le roulement lié aux congés.

Pour information le coût 2009 de cette prestation s'est élevé à 28 000 € (le coût annoncé pour 2010 est de 14 170 € par poste de secours).

Cette prestation intègre la formation, les vacances, l'habillement, la gestion administrative.

**M Berrod** quitte la séance et donne pouvoir à **C Arribart**.

### **8-Subvention à l'OT 20 ans le grain de beauté des côtes d'Armor :**

**Mme L'Haridon** signale que l'OT prépare depuis plusieurs mois cet évènement qui tourne autour de plusieurs temps forts :

-exposition urbaine d'avril à septembre

-projet de communication à Rennes lors de la journée annuelle le 10/04

-une chasse aux trésors pour les enfants sur le thème de l'environnement ; d'autres opérations étaient prévues mais faute d'accord sont annulées (pack commerces + animations sculptures).

Pour ce projet la commune est sollicitée à hauteur de 3000 € sur un budget de 15 300 €. Les financeurs du projet sont la Région (30%), la CDC (2000 €), la commune (3000 €), des partenaires privés (3000 €) et l'O T.

Il a été souhaité par les dits financeurs précise **le Maire** que la commune participe aussi à cette opération.

**Mme L'Haridon** projette une simulation de l'affichage d'un panneau sur le bâtiment de la mairie ; 20 emplacements sont retenus dans le projet qui concerne 20 jeunes qui auront 20 ans cette année.

**M le Maire** souligne que c'est un projet intéressant qui associe les jeunes et que la commune doit soutenir.

Le projet de délibération est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (26 voix).

## 9- festival les escales :

**M Honoré** propose deux délibérations se rapportant au festival des escales du mois de mars 2010 :

- La prise en charge de cette animation implique la création d'une régie pour l'encaissement des recettes :

- le recueil des nouvelles gagnantes

- le bar de l'éstran

- les partenaires

- Dans le cadre des Escales de BINIC, Festival du livre de la mer et de l'aventure, un concours de nouvelles est organisé.

Des prix seront remis dans 2 catégories afin de récompenser les auteurs des meilleures nouvelles :

↳ Concours Libre

1er prix : 600€

2nd prix : 300€

3ème prix : 200€

4ème et 5ème prix : Remise d'un ouvrage d'une valeur approximative de 50€

↳ Concours ouvert au moins de 16 ans

1er prix : Remise d'un ouvrage d'une valeur approximative de 100 €

2nd prix : Remise d'un ouvrage d'une valeur approximative de 50 €

3ème prix : Remise d'un ouvrage d'une valeur approximative de 50 €

Les premiers, seconds et troisièmes prix du concours libre seront versés directement aux auteurs sélectionnés par le jury (mandat administratif).

Les autres prix donneront lieu à une facture de la part du Libraire.

**M Honoré** est amené à préciser que le budget de l'animation a été revu à la baisse et qu'il sera de l'ordre de 35 000 € à 40 000 €.

Aucune collectivité locale sollicitée n'a pour le moment répondu à la demande de subvention formulée.

**Le Maire** indique que la CDC a donné son aval qui reste à formaliser.

Les deux délibérations sont approuvées par l'assemblée municipale (unanimité).

## 10- AFU de la longue raie : autorisation d'ester en justice

**M le Maire** rappelle que la collectivité a octroyé un permis d'aménager à l'AFU qui fait l'objet d'un contentieux nécessitant une autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune.

3 recours sont actuellement déposés par les riverains devant le TA de Rennes. Cette démarche contentieuse n'empêche nullement la recherche d'un accord et la collectivité continue d'œuvrer en ce sens même si elle ne porte pas directement le projet visé.

**M Collin** regrette que le contenu de la contestation de l'autorisation ne soit pas connu ; **le Maire** évoque des arguments sur la forme et le fonds du dossier qui ne peuvent être abordés en conseil municipal. **M Collin** en convient mais estime que cela pourrait être du ressort de la commission d'urbanisme.

L'autorisation d'ester en justice est approuvée à l'unanimité.

### **11-demande de subvention au CNDS : terrain de football en synthétique**

**Mme Berthelot** mentionne la nécessité de préciser le CDS comme financeur du terrain synthétique de football pour une aide escomptée entre 10 et 12 % du coût du projet par l'intermédiaire de la DDJS. La conclusion de la délibération serait la suivante :

« Le Conseil Municipal après en avoir délibéré...

AUTORISE Le Maire à faire ces demandes de subventions pour le projet de réalisation d'un terrain synthétique sur le terrain d'honneur JF Capitaine dont celle à formuler auprès du CNDS. (centre national pour le développement du sport) »

**Mme Berthelot** signale que la Région a répondu positivement à la demande de subvention sollicitée pour un montant de 25% soit 146 000 €.

Pour l'aide de la fédération le dossier vu en concertation avec les responsables du club devra mettre en avant des objectifs nouveaux, **Mme Berthelot** mentionne la promotion du football féminin, l'utilisation pendant la période scolaire...

Une rencontre a eu lieu avec le président du district qui souhaite un projet de club plus affirmé et mentionne une aide possible de 25000 à 100 000 €.

Le montant total des aides extérieures pourrait atteindre 40 à 50% de l'investissement qui permettrait note **le maire** d'engager l'opération.

La demande de subvention au CNDS est validée à l'unanimité.

### **12-demande de subvention rue Wilson :**

**M Arribart** évoque la demande de subvention de la collectivité pour les travaux à réaliser rue Wilson qui consistent à élargir les trottoirs et assurer une meilleure desserte piétonne vers l'école et les commerces du centre ville.

La mairie va déposer deux dossiers de subvention l'un à l'attention de la Région pour le cheminement piéton (via le Pays) et l'autre à l'Etat/CG22 pour le produit des amendes de police.

**M Arribart** rappelle que les travaux ont été vus par la commission des travaux. Il mentionne la réalisation en cours de tranchées pour le passage de la fibre optique, pour le compte d'Armor connectique (CG22).

A la question des effacements de réseaux rue Wilson, **M Arribart** précise que le SDE y répond négativement.

Les deux demandes de subvention sont entérinées à l'unanimité.

### **Informations du Maire :**

• Algues vertes /plan Etat 2010: **Le Maire** signale que l'Etat ne met pas d'argent supplémentaire pour le ramassage en 2010 ; les affiches à destination du public sur la dangerosité des algues seront fournies par l'Etat. Il a été rappelé les prescriptions pour le ramassage des algues et la protection des agents. **Le Maire** note une reconduction des mesures avec des contraintes supplémentaires. Dans les prescriptions **le Maire** évoque pour le matériel roulant des cabines climatisées. Pour le ramassage préventif il était prévu une aide de 30 % de l'Etat pour la machine et il reste à financer 70% et comme personne ne peut s'engager sur cette somme...

Le Smitom de Launay Lantic va désormais faire payer le dépôt d'algues sur la plateforme. **Le Maire** note que pour le ramassage on essaiera de faire aussi bien que les autres années et relève que la collectivité est l'une des seules à le faire en régie, option qu'il souhaite maintenir.

La collectivité devra recenser les risques sur les sites collectés.

- Subvention solidarité HAITI : remerciements aux organisateurs du concert qui a attiré 200 entrées payantes à l'éstran.

- CIAS : le dossier sera transmis aux instances fin mars pour une ouverture du service en juillet 2010.

- Travaux :

- fibre optique (quai de Courcy, Bd Clémenceau, RD 786...)

- rue Wilson (remplacement des conduites d'eau puis trottoirs)

- rue des Lauriers et passage piéton place du marché

- CAE : embauche de trois CAE par la commune, deux aux services techniques et un à l'animation vie associative (prise de fonction le 1<sup>er</sup> mars).

- Elections : liste des conseillers à communiquer pour la tenue des bureaux de vote

les 14 et 21 mars 2010.

## Calendrier

*Binic, 18 février 2010*

<b>2010</b>		
<b>FEVRIER</b>		
23 février	10h	Commission des travaux : réception des travaux
24 février	20h	Commission du tourisme
26 février	9h	Commission électorale
26 février	15h30	Remise des clés logements Côtes d'Armor habitat
26 février	10h30	Groupe de travail les Bernains
<b>MARS</b>		
1 <sup>er</sup> mars	20h30	La morue en fête réunion à l'Estran
2 mars	20h	Conseil Municipal
4 mars	10h-17h	AG Sensation Bretagne à Trébeurden
8 mars	17h30	Caisse des écoles
14 et 21 mars		Elections régionales
17 mars	9h	CAO cabinets Banche
18 mars	9H	CAO STEP ( 2 <sup>e</sup> réunion)
19, 20, 21 mars		Les Escales de Binic
25 mars	14h30	CTP plan de formation
25 mars	18H	CCAS
29 mars	17H30	Commission des menus
<b>AVRIL</b>		
10 Avril		Journée à Rennes place de la mairie
13 avril	20h	Conseil municipal

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.*

**Le Secrétaire de séance**

**J APPERCE**

**Le Président de séance**

**C URVOY**